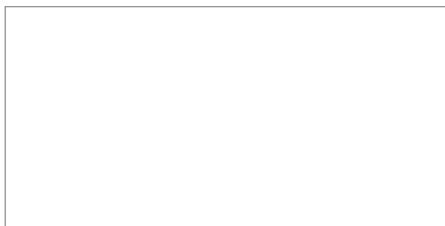


D'un bouclage... à l'autre

Macron : tout pour la com'

L'obsession de l'équipe du Président Macron pour maîtriser sa communication et son image a pris des proportions encore jamais vues, qui ne manquent pas d'agacer et d'inquiéter quant à la vision présidentielle d'une liberté de la presse... sous contrôle. Dès l'organisation de la première photo officielle du gouvernement, les journalistes ont été poussés à l'extérieur de la cour de l'Élysée. Un scénario qui s'est répété : gare à celui qui envisage de sortir des sentiers balisés. Quant à la volonté élyséenne de « choisir » les journalistes couvrant les déplacements présidentiels, si elle a fait l'objet d'un rétropédalage après le tollé, elle illustre une tendance du Président Macron à vouloir imposer ses règles aux médias. Tendance que certains comportements des ministres du gouvernement Philippe ne font qu'accroître.

Mobilisés pour la libération de Mathias



Le photographe a été libéré le 11 juin. © SNJ

Arrêté le 8 mai, au cours d'un reportage dans la région de Gaziantep, le photojournaliste français Mathias Depardon, détenu de façon arbitraire par le régime turc, a finalement été libéré le 11 juin, alors que la mobilisation montait en puissance. Le SNJ — et les autres syndicats affiliés à la FIJ —, la CGT et la CFDT, ainsi que les syndicats de journalistes belges, se sont beaucoup activés pour faire bouger les choses : interventions auprès de l'ambassade de Turquie, du Quai d'Orsay, création du comité de soutien avec RSF. La libération de notre confrère ne doit pas faire oublier que plus de 150 journalistes turcs sont encore détenus dans ce pays.

Du Québec au SNJ



Nathalie Saint-Onge et Vincent Lanier, au siège du SNJ, rue du Louvre. © SNJ

Pascale Saint-Onge, présidente de la Fédération nationale des communications (FNC) du Québec, était de passage au siège du SNJ, le 10 mai, dans le cadre d'une tournée du syndicat en Europe. Elle a été reçue par le premier secrétaire général, Vincent Lanier. Affiliée à la FIJ, la FNC-CSN est la fédération la plus représentative des journalistes du Québec, un pays où un tiers des emplois dans la presse écrite a disparu entre 2010 et 2015, et qui a vu l'émergence de « médias trash », très portés sur la diffusion de fausses informations dans des zones rurales où les médias traditionnels ont coulé. Les échanges entre nos deux syndicats doivent se poursuivre.

Pakistan : inquiétudes pour Taha Siddiqui

Dans un communiqué publié le 9 juin, les syndicats de journalistes SNJ, SNJ-CGT et CFDT-Journalistes, membres de la FIJ, ont exprimé leurs plus vives inquiétudes pour la sécurité du journaliste pakistanais Taha Siddiqui, correspondant à Islamabad pour plusieurs médias occidentaux, victimes d'actes d'intimidations et de harcèlement de la part d'une agence dépendant du ministère de l'Intérieur pakistanais. Convoqué sans explication pour un interrogatoire devant la section anti-terroriste, il a porté plainte auprès de la Haute Cour d'Islamabad, mais les pressions n'ont pas cessé, dans un contexte général de harcèlement contre les activistes et les blogueurs.

Trois journalistes d'Envoyé Spécial tués à Mossoul

Deux journalistes français, Véronique Robert, 54 ans, et Stephan Villeneuve, 48 ans, et le journaliste kurde irakien Bakhtiar Haddad, 41 ans, sont décédés à la suite de l'explosion d'une mine, le 19 juin, à Mossoul, dans le nord de l'Irak. Les trois journalistes couvraient la bataille de Mossoul pour l'émission Envoyé Spécial de France 2. C'est un très lourd tribut payé à la nécessaire mission d'information en terrain de guerre. Le SNJ s'associe à la douleur des proches de nos trois confrères.

Un 1^{er} mai contre l'extrême-droite

Contexte particulier, cette année, pour le défilé du 1^{er} mai, entre les deux tours de l'élection présidentielle. À Paris, plusieurs dizaines de militants de la section SNJ de l'Île-de-France s'étaient jointes au cortège de l'Union syndicale Solidaires, dont le principal mot d'ordre était : « Tous ensemble contre l'extrême droite ».

Polynésie : la clause de conscience enfin reconnue !

Le 8 juin, l'Assemblée de la Polynésie française a adopté une loi de pays qui, entre autres dispositions, introduit la clause de cession et la clause de conscience pour les journalistes du territoire. 82 ans après la loi Brachard qui a institué en métropole le statut du journaliste professionnel, nos confrères et consœurs polynésiens obtiennent enfin, après maintes péripéties, le bénéfice de ces deux clauses, constitutives de la liberté de la presse.



Retrouvez l'actualité du SNJ en direct sur www.snj.fr